

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2012

Convocations adressées le 04 décembre 2012

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués votants : 10

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :

21 DEC. 2012

Etaient présents :

En tant que délégués titulaires :

Monsieur DAYAN, Président – Madame FORTIER, 1^{ère} Vice-Présidente – Monsieur POIRIER, 3^{ème} Vice-Président - Monsieur BRAULT - Monsieur DEGUET - Monsieur HELENE - Monsieur MICHEL.

En tant que titulaires absents excusés :

Monsieur CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président, donne pouvoir à Monsieur MICHEL,
Monsieur LE BRETON donne pouvoir à Monsieur DAYAN,
Monsieur BABARY donne pouvoir à Monsieur BRAULT.

Etaient absents :

En tant que délégué titulaire :

Monsieur BEFFARA.

En tant que délégués suppléants :

Monsieur CLEMOT – Madame DAUPHIN – Monsieur ESTIVIN – Monsieur GALLIOT
– Monsieur GAUTREAU – Monsieur LAHOUSSE – Monsieur LEMOINE – Monsieur MARIOTTE – Monsieur ROIRON – Monsieur ROSSIGNOL – Monsieur SAVOIE.

.....
CS 12.12.01 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2013

Monsieur Alain DAYAN, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2013 qui s'élève à la somme de 3.281.778 €. Celui-ci ne comporte qu'une section de Fonctionnement dont les caractéristiques sont les suivantes :

I. DEPENSES

▪ Charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général est estimé à 40.393 €.

Elles concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement estimées à 31.393 €
- l'indemnité du Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.000 €
- la participation du syndicat, en 2013, à 2 congrès aéroports et compagnies aériennes à hauteur de 2.500 €
- la cotisation du syndicat à l'Union des Aéroports Français et au CRT pour 4.000 €
- les frais de communication pour 1.500 €

▪ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont évaluées à 104.500 €.

▪ Participations

Aux termes de la convention de délégation de service public signée avec SNC-Lavalin, la participation des collectivités se décompose en deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre au titre de la contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif de trafic.

Pour l'année 2013, cet objectif est fixé à un total de 161 901 passagers, soit une prévision d'activité en hausse par rapport à l'année 2012, qui prévoyait un objectif de 153 390 passagers.

En application de la convention de délégation de service public, la subvention d'exploitation s'élève à 540.000 € et la contribution liée au développement à 2.408.000 €, soit un montant total de 2.948.000 € (valeur 2010).

L'article 38 prévoit une révision des participations en fonction de l'inflation constatée à chaque fin d'exercice.

Sur la base d'une hypothèse de l'inflation de 1.50 % en 2013 retenue pour établir la prévision budgétaire, la contribution 2013 est estimée à un montant arrondi à 2.992.220 €, somme à laquelle s'ajoutent l'inflation 2011 (2.49%, soit 73.405 €) et celle de 2012 (2%, soit 58.960 €), **soit un total de 3.124.585 € pour 2013**, dont 572.346 € de subvention d'exploitation et 2.552.239 € de contribution au développement.

- **Elus**

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

- **Charges financières**

Dans le cadre de la ligne de trésorerie souscrite par le syndicat, une dépense prévisionnelle de 9.800 €, correspondant aux éventuels frais financiers de cette ligne, est proposée en inscription au BP 2013.

II. RECETTES

Les recettes seront constituées de :

- **Redevance domaniale**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.155 €.

- **Participation des membres du syndicat**

Il est rappelé qu'en application de l'article 10 des statuts, le niveau de contribution des membres est le suivant :

Région Centre :	28,66 %
Département d'Indre et Loire :	28,66 %
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	28,66 %
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	14,02 %

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de contribution de chacun des membres serait arrêté pour 2013, comme suit :

Région Centre :	939.080 €
Département d'Indre et Loire :	939.080 €
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	939.080 €
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	459.383 €
soit un total de contribution de 3.276.623 €.	

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** le budget primitif pour l'exercice 2013 dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte.

(9 votes pour – 1 vote contre : Monsieur DEGUET).

.....

Acte exécutoire le **1 8 DEC. 2012** après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain DAYAN'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains a central emblem with a sun and a landscape, surrounded by the text 'Syndicat Mixte Aménagement Développement Jeboport L'Isle-sur-Sorgues'.

Alain DAYAN